



Préavis municipal n° 4/2015

Rénovation toiture et clocher de l'église de Thierrens, édifice classé au monument historique en note 1, d'importance nationale

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mardi 21 avril en présence de Mme Claire-Anne Gilliéron et M. Claude-Alain Cornu, municipaux.

L'église de Thierrens a obtenu une note « 1 » lors du recensement architectural de la Commune en 1993.

Cela implique des contraintes sur la façon de conduire les travaux ainsi que le choix des matériaux. Contraintes qui ont un impact sur le coût du projet.

La Commission relève, suite aux explications de nos Municipaux, qu'outre un divers qui a été compté dans la soumission « Charpente, couverture », un poste « Divers et imprévus » de env. 13% est également budgété en complément.

Ceci devrait permettre d'éviter toute mauvaise surprise.

Ces travaux, de Fr. 220'000.00, seront financés par la trésorerie courante et amortis, à hauteur de Fr. 100'000.00 via le fond de réserve « Thierrens église » n° 9282.3591.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du toit et du clocher de l'église de Thierrens ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de Fr. 220'000.00 ;
- de financer ces travaux pour un montant de Fr. 220'000.00 par la trésorerie courante ;
- d'amortir la somme de Fr. 100'000.00 par un prélèvement sur le fond de réserve Thierrens église n° 9282.3591 ;
- d'amortir la somme de Fr. 120'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de Fr. 12'000.00 par an, la première fois lors de l'exercice 2016.

Montanaire, le 21 avril 2015

Corine Favre

Thierry Gallandat

Jean-Maurice David

Jean-Luc Pidoux

Yann Chammartin (rapporteur)

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil

Bureau communal

Case postale 80
conseil@montanaire.ch

1410 Thierrens